CRC – 007M C.P. – Plan d'action 2008-2013 Agression sexuelle

# DES MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES FEMMES IMMIGRÉES ET RACISÉES ENCORE INSUFFISANTES

Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle

Mémoire soumis

par

la Table de concertation des organismes a<mark>u service</mark>
des personnes réfugiées et immigra<mark>nts</mark>
(TCRI) /Volet femmes

Commission des relations avec les citoyens

24 Mars 2015



# Préambule

Présenter un mémoire constitue pour nous un moyen de contribuer à l'amélioration des politiques et des programmes pour l'égalité de toutes les femmes, sans exclusion d'aucun groupe, car nous pensons que les droits des femmes sont universels et toutes devraient y avoir accès. Vu le sujet abordé, c'est pour nous également, l'occasion de mieux faire connaître des enjeux et des situations complexes et difficiles pour lesquelles, si aucun effort de compréhension et d'adaptation des politiques, programmes et services n'est faite, nous considérerons cet exercice de formel et comme tant d'autres réalisés auparavant, caduque et inacceptable dans un contexte démocratique.

C'est aussi pour nous l'occasion d'appuyer d'autres mémoires et analyses des plus pertinentes déposés notamment par le RQCALACS et le MCVI qui étayent clairement les besoins et les mesures à mettre en œuvre pour les femmes immigrées en matière d'agression sexuelle.

# PRÉSENTATION DE LA TCRI

Créée depuis 1979, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes est un regroupement de 132 organismes voués à la défense des droits et à la protection des personnes réfugiées et immigrantes au Québec et impliqués dans l'établissement et l'intégration de toutes les catégories de nouveaux arrivants, en terme de service, d'aide, de soutien, de parrainage, de réflexion ou de solidarité.

Les domaines d'activité de la TCRI sont multiples et concernent notamment le dialogue avec le gouvernement, la participation à la conception critique des politiques et programmes gouvernementaux en matière d'immigration et d'intégration, l'information, la formation aux intervenants, la recherche et la recherche-action. En d'autres termes, la TCRI est une actrice incontournable sur la question de l'immigration et de l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées au Québec, y compris les femmes qui en font partie.

Les objectifs visés par la TCRI sont de:

- Soutenir ses organismes membres dans leur travail quotidien.
- Favoriser le développement d'une meilleure concertation et d'une collaboration entre l'ensemble des intervenants travaillant auprès des personnes réfugiées et immigrantes ainsi qu'entre le réseau communautaire et le secteur gouvernemental.
- Défendre les droits des réfugiés pour leur apporter l'aide nécessaire lors de leur établissement au Québec.

- Développer et améliorer les services offerts aux personnes réfugiées et immigrantes.
- Sensibiliser et informer la société d'accueil à la réalité des nouveaux arrivants et stimuler le dialogue interculturel.

La TCRI poursuit ses efforts pour orienter son action vers ses organismes membres en les faisant bénéficier d'une meilleure visibilité sur la place publique tout en valorisant leur travail auprès des nouveaux arrivants. La TCRI démontre ainsi la vitalité de ses structures et sa capacité de répondre adéquatement aux besoins de ses membres et des personnes desservies par :

- ✓ Des Comités de travail qui permettent aux intervenant(e)s d'approfondir leurs réflexions sur des préoccupations particulières et de développer leurs pratiques et actions : Protection, Établissement, Employabilité, Régionalisation, Jeunes, Femmes.
- ✓ Un dialogue et une collaboration avec les représentants de divers paliers gouvernementaux afin d'assurer une bonne circulation d'information et une meilleure coopération entre ceux-ci et les organismes communautaires.
- ✓ De la formation à l'intention des intervenant(e)s des organismes œuvrant auprès des nouveaux arrivants, portant sur les questions d'accueil, d'établissement, d'intégration et sur les relations interculturelles.
- ✓ De l'information, référence et sensibilisation auprès du public et des médias.
- ✓ La participation active à la conception, dans la coopération et la vigilance critique, des politiques et programmes gouvernementaux en matière d'immigration et d'intégration.
- ✓ La recherche et la recherche-action pour la mise en valeur des pratiques communautaires et alternatives et l'appropriation du pouvoir en recherche par les instances communautaires.

### Le volet femmes de la TCRI

Le volet femmes de la TCRI a été créé en août 2009 suite aux inquiétudes exprimées par le *Comité de réflexion sur* la situation des femmes immigrées et racisées et par des organismes membres de la TCRI, qu'il s'agisse d'organismes impliqués auprès des femmes immigrées ou d'organismes mixtes offrant des services aux personnes immigrantes et réfugiées, concernant la situation et les besoins spécifiques des femmes immigrées auxquels ils n'arrivent pas à répondre.

Les inquiétudes portaient, non seulement sur la question de leur situation socioéconomique (précarité économique, faibles revenus, secteurs d'emploi occupés, violence, exclusion sociale), mais aussi sur la pérennité de statuts

d'immigration qui les maintiennent et renforcent même parfois leurs situations de précarité et d'inégalité par rapport au pays d'origine. Pour commencer, la TCRI a décidé de se pencher prioritairement sur leur situation et sur leurs besoins particuliers en documentant la réalité, les particularités et le vécu des femmes immigrantes à Montréal et en régions.

Le volet femmes de la TCRI prend en compte les obstacles dus à de multiples facteurs et discriminations liés à leur parcours et à leur sexe et qui défavorisent les femmes immigrées et racisées, en termes d'accès aux services d'intégration mis en œuvre dans les organismes membres de la TCRI, ainsi qu'à l'exercice de leur leadership et de leur citoyenneté pleine et entière.

En plus des divers activités et projets développés, le volet femmes de la TCRI vise à obtenir des changements structurels qui apporteront des résultats significatifs et concrets dans la vie des femmes en agissant sur les raisons de leur isolement, de leur précarité économique et des violences vécues, en développant leur leadership et leur participation et en outillant les organismes à concevoir des projets en fonction de ces réalités et à intervenir auprès de leurs clientèles en tenant compte des besoins spécifiques des femmes immigrantes.

Les domaines d'activité du volet femmes de la TCRI sont, comme ceux de la TCRI, multiples et concernent notamment le dialogue avec le gouvernement, la participation à la conception critique des politiques et programmes gouvernementaux en matière d'immigration, d'intégration et de condition féminine, l'information, la formation aux intervenant-e-s des organismes en charge de l'accueil, l'établissement et l'intégration des personnes réfugiées et immigrantes, la sensibilisation du mouvement des femmes, la recherche-action.

Les projets majeurs, malheureusement non récurrents malgré les besoins exprimés, menés par le volet femmes de la TCRI depuis 2009 ont porté sur la connaissance plus approfondie des pratiques des organismes membres de la TCRI et des organismes de femmes à l'endroit des femmes immigrées er racisées (recherches-action), des réalités concrêtes et des besoins des femmes immigrées et racisées au niveau national (recherche-action), l'organisation des États généraux sur la situation des femmes immigrées et racisées en 2012, le suivi du plan d'action 2012-2015 qui en a découlé par la mise en oeuvre de projets, des formations pour l'utilisation d'une approche genrée s'adressant aux intervenant-e-s des organismes assurant l'accueil, l'établissement et l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées, des formations en leadership aux femmes immigrées, une sensibilisation des organismes de femmes aux réalités et besoin des femmes immigrées et racisées, des ateliers d'information aux intervenant-e-s des organismes en immigration sur les ressources pour les femmes au Québec et enfin un projet de

développement de partenariat, d'outils et de formation sur les violences basées sur l'honneur (VBH) qui incluent les mariages forcés et les mutilations génitales.

# I. AGRESSIONS SEXUELLES ET IMMIGRATION

Lorsqu'on aborde la question des violences sexuelles subies par les femmes immigrées et racisées, il faut tenir compte de plusieurs éléments de contexte et enjeux dont les femmes immigrées sont l'objet :

Une définition différente et une méconnaissance de la définition des agressions sexuelles dans le contexte de la société d'accueil.

Un bon nombre de femmes immigrées, peu importe leur statut, et racisées peuvent provenir de certains pays où on ne parle d'agression sexuelle qu'en rapport avec «la perte de la virginité». Ce qui signifie, seulement lorsqu'il y a pénétration avec déchirure de l'hymen. Ce qui constituera un empêchement au mariage d'une fille ou d'une jeune femme et par voie de conséquence, une honte pour la famille.

Également, dans certains pays d'émigration, la définition de l'agression sexuelle ne couvre pas la même étendue qu'au Québec, elle exclue notamment les attouchements, les paroles ou les gestes de nature sexuelle (même si ces actes portent atteinte à l'intégrité des femmes), puisqu'il n'y a pas eu perte de «virginité», nécessaire à l'honneur de la famille.

# Les tabous qui entourent les agressions sexuelles

Dans de certains pays d'émigration et au sein même de communautés immigrantes, parler de sexualité et encore plus d'agression sexuelle reste un tabou. Cela est plus accepté chez les certains hommes car le domaine de la sexualité, incluant l'agression sexuelle, sont des éléments valorisants dans un contexte de société ou de communauté fortement patriarcales. Alors que l'agression sexuelle telle qu'entendue ou définie dans plusieurs pays d'émigration relève de la «honte» et donc de «l'impureté» pour les femmes qui l'ont subie.

### La difficulté à dénoncer et le racisme

C'est donc la honte et en conséquence la peur des femmes d'être punies (cela peut aller jusqu'au meurtre), bannies ou exclues de leur famille et de leur communauté qui les empêche de dénoncer. Puisque «dénoncer», signifie que la famille, voir la communauté sera mise au courant et que la honte s'abattra sur la fille ou la femme et sa famille. En parallèle et souvent, aucune honte ne concernera l'agresseur qui sera valorisé par son acte et ce, dans plusieurs pays. La seule réparation demandée à l'agresseur, lorsqu'elle l'est, sera d'épouser la victime afin de restaurer l'honneur de la fille et de sa famille.

Dans le pays d'accueil, s'ajoute le racisme et la peur de la stigmatisation du groupe ou de la communauté qui rend encore plus difficile aux femmes la dénonciation. Cependant, plusieurs organismes de femmes immigrantes résistent à ces conceptions sexistes, mais sont souvent aux prises avec des problèmes de financement, qui ne leur permettent pas d'agir à plus grande échelle.

### La méconnaissance des lois et de leurs droits

Les femmes immigrantes qui ont subi ou subissent des violences sexuelles n'ont également pas connaissance des lois en la matière ainsi que de leurs droits dans la société d'accueil. Cette connaissance pourrait leur permettre de dénoncer et de devenir des forces de changement au sein même de leurs communautés, lorsqu'elles y aspirent. Pour nous, les droits des femmes sont universels et toutes les femmes peuvent y prétendre.

# Les types de violences sexuelles subies par les femmes immigrées et racisées auxquelles nous devons être attentifs

Les agressions sexuelles les plus connues même si elles restent encore insuffisamment documentées sont celles en lien avec des pays de provenance ou sévissent, soit des conflits armés, soit des pratiques en lien avec des violences basées sur l'honneur (VBH) :

➤ Le viol, comme arme de guerre, utilisé de plus en plus, dans de nombreux pays en conflit: Rwanda, Sierra Leone, Liberia, ex-Yougoslavie, Congo, Syrie, etc.

Selon l'ONU, « Le viol commis en temps de guerre a souvent pour but de terroriser la population, de briser les familles, de détruire les communautés et, dans certains cas, de changer la composition ethnique de la génération suivante ». Tel que nous l'avions mentionné dans notre mémoire de 2011 concernant le 2ème Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes : «En matière d'agressions sexuelles, le nombre de femmes immigrées et

racisées en provenance de pays en conflit où le viol est aussi une arme de guerre, impose souvent un suivi psychosocial même s'il n'est pas demandé afin de prévenir des problèmes de santé, sources d'isolement et d'impacts importants sur leur intégration dans la société québécoise».

- ➤ Le viol conjugal, qui n'est pas considéré comme tel dans plusieurs pays de provenance des femmes immigrées et racisées, notamment, mais pas exclusivement, par le biais des mariages forcés qui sont des pratiques enracinées dans certaines sociétés patriarcales.
- Les mutilations génitales féminines, dont l'excision, qui restent des pratiques dans plusieurs pays d'émigration situés notamment en Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est et Proche-Orient.

# Sur quels statuts d'immigration retrouve-t-on surtout les femmes immigrées victimes?

Peuvent être victimes de violences sexuelles, les revendicatrices de statut de réfugié, les réfugiées, les réfugiées déboutées, les résidentes permanentes dont les conjointes parrainées (regroupement familial), notamment celles soumises à la résidence conditionnelle, les travailleuses temporaires, dont les Aides familiales résidentes.

La violence sexuelle touche donc toutes les femmes immigrées, peu importe leurs statuts d'immigration. Cependant, certains statuts d'immigration ainsi que certains parcours migratoires sont porteurs et révélateurs d'un vécu de violence sexuelle organisée ou privée plus important, allant jusqu'à un stress post-traumatique qui affectera l'intégration de ces femmes dans la société d'accueil si elles ne font pas l'objet d'une intervention adaptée. Notamment :

- ➤ Les revendicatrices de statut de réfugié qui proviennent de pays où sévissent des conflits armés impliquant les populations civiles et où sont pratiqués des viols systématiques ou la mise en esclavage sexuel des femmes.
- Les réfugiées acceptées ou sélectionnées qui proviennent de pays en conflit ou qui ont transité par des camps de réfugiés où les agressions sexuelles sont des pratiques courantes servant de monnaie d'échange à l'obtention de services de base. Un bon nombre de ces femmes réfugiées sélectionnées sont installées dans les régions (dans le cadre du programme de régionalisation de l'immigration) sans que les institutions et organismes communautaires et de femmes des différents secteurs soient préparés à accueillir des personnes ayant un tel parcours.
- Les revendicatrices de statut de réfugié qui proviennent de pays où sont pratiquées les mutilations génitales féminines, pour y échapper ou faire échapper leurs filles à cette pratique.
- Les résidentes permanentes arrivées dans le cadre du regroupement familial (parrainées par le conjoint ou elles-mêmes parrainant leur conjoint) qui ont été l'objet par leur famille de mariage forcé ou de mariage de convenance (pour des raisons de traditions ou financières).
- ➤ Les travailleuses temporaires, telles les aides familiales résidentes, mais pas exclusivement, qui peuvent faire l'objet d'abus sexuels des agences de recrutement, de placement ainsi que des employeurs.

# État des organismes assurant l'accueil, l'établissement et l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées

Les femmes immigrées et racisées fréquentent en majorité ces organismes (qui n'ont pas pour mandat de donner de l'information ou prévenir les agressions sexuelles), plutôt que les organismes de femmes du Québec, ce qui signifie qu'elles n'ont pas forcément accès à une information juste en matière d'agression sexuelle (définition/portée/lois/droits) ainsi qu'un accès aux ressources qui sont souvent méconnues des intervenant-e-s de ces organismes et ce, bien qu'ils accomplissent un travail important auprès des personnes immigrantes.

# État de la collaboration entre les organismes assurant l'accueil, l'établissement et l'intégration des personnes immigrantes et réfugiés et les CALACS

La collaboration reste très faible, voire inexistante, ce qui empêche les CALACS de se mettre à jour régulièrement autour des parcours d'immigration, des changements réguliers des lois et statuts d'immigration, du contexte international et des conséquences sur les besoins de femmes immigrées en matière d'agression sexuelle.

Du côté des organismes en charge de l'accueil, de l'établissement et de l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées (dont les femmes), la méconnaissance de la définition, de la portée, des conséquences, des lois, des ressources et des droits des victimes favorise le repli et l'isolement des femmes victimes.

# II. DES MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES FEMMES IMMIGRÉES ET RACISÉES ENCORE INSUFFISANTES

Dans le Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle plusieurs mesures s'adressant aux femmes immigrées et racisées sont très positives. Cependant, elles sont encore insuffisantes eu égard à l'importance démographique grandissante de l'immigration féminine, de sa provenance et de sa situation précaire sur le plan socioéconomique.

# Mesures pertinentes commentées

Dans la Mesure 2<sup>1</sup>, nous saluons la mise à jour en continu du guide Apprendre le Québec produit par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et notamment sur le fait que la violence conjugale et les agressions sexuelles soient abordées.

Nous saluons également la Mesure 6<sup>2</sup>, qui permet de bonifier le contenu des sessions d'information sur les réalités socioéconomiques du marché du travail du Québec et les cours de français pour inclure des éléments sur la problématique des agressions sexuelles.

Commentaires: Cependant, rien n'est prévu afin de former les intervenant-e-s des organismes en charge de l'accueil, de l'établissement et de l'intégration des personnes immigrantes nouvellement arrivées dans les organismes partenaires du MIDI. Tout comme certains immigrants et immigrantes, ces intervenant-e-s peuvent avoir une compréhension différente de ce qu'est une agression sexuelle au Québec, notamment quant à sa portée, ses conséquences et les ressources existantes. Ainsi, les intervenant-e-s de ces organismes ont besoin de formation régulière sur la question afin de mieux informer les immigrantes et les immigrants de la définition au Québec et des ressources en la matière.

D'où l'intérêt d'avoir une structure<sup>3</sup> permanente permettant un lien continu et une concertation entre les Calacs et les organismes en charge de l'accueil, l'établissement et l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées, au niveau régional et provincial, afin d'assurer une compréhension adéquate des agressions sexuelles et des ressources existantes aux intervenant-e-s des organismes en charge de l'immigration nouvellement arrivée mais aussi une meilleure compréhension des besoins et des parcours particuliers des femmes immigrées et racisées porteurs de vécus d'agression sexuelles pour les intervenant-e-s des Calacs qui pourront mettre à jour leurs connaissances ainsi que leurs outils d'intervention.

En effet, l'arrivée de femmes revendicatrices du statut de réfugié ou divers autres statuts d'immigration, en provenance de pays ou le viol est utilisé comme arme de guerre ainsi que celles arrivant spécifiquement sur le statut de regroupement familial (parrainées) qui font souvent l'objet de mariage forcé (légalisant le viol conjugal)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> P18

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> P21-22

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Tel le Comité conseil sur les violences sexuelles mis en place par le RQCALACS

nécessite l'adaptation des services en matière d'agression sexuelle aux besoins de ces femmes qui elles, ont besoin d'être mieux sensibilisées et informées sur les agressions sexuelles, les ressources existantes, ainsi que leurs droits dans le pays d'accueil.

La Mesure 7<sup>4</sup> est également très importante en réalisant une campagne gouvernementale de sensibilisation aux agressions à caractère sexuel destinée à la population et prévoir des activités d'information et de sensibilisation pour le milieu autochtone et pour les communautés culturelles.

Commentaire: Prévoir des activités d'information et de sensibilisation s'adressant aux communautés culturelles est très important à la condition qu'elles soient multilingues. Notamment pour les femmes de ces communautés qui sont plus nombreuses que les hommes de la même catégorie à ne pas maîtriser le français, et souvent ni le français, ni l'anglais. Ce qui signifie qu'elles n'ont pas forcément été rejointes par le biais de cette campagne ou par le biais des activités liées à la francisation ou à l'employabilité.

La Mesure 21<sup>5</sup> qui permet de subventionner des projets d'intervention présentés par des groupes communautaires ou par d'autres organismes qui, dans le cadre d'ententes spécifiques, visant la prévention des agressions sexuelles auprès de la population issue de l'immigration est très importante à maintenir et à développer.

Commentaire: Nous sommes tout à fait en accord avec cette mesure, car plusieurs organismes en condition féminine et en immigration sont en mesure de prévenir ou d'intervenir et parfois mieux placés pour le faire auprès des populations immigrantes desservies. Cependant, nous assistons plus à une réduction des subventions. Par exemple, le programme PAD (Programme Action Diversité) du MIDI qui permettait de subventionner de tels projets a disparu et n'a pas été remplacé par aucun autre qui le permet. Au niveau du Secrétariat à la condition féminine, le programme «À égalité pour décider» qui a été coupé de 50% n'est pas approprié à ce type d'intervention et le programme «Initiatives de partenariat» ne semble pas intéressé par des projets en lien avec l'immigration. D'ailleurs, si l'on observe les projets financés en 2014, aucun organisme de la

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> P 27-28

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> P37

diversité n'a été élu à ces subventions. (Source : Étude de crédit 2014-2015. Pcaq-13-Annexe 3. Au 31 mars 2014)

D'ailleurs et comme le précise le RQCALACS, «la mesure 21, qui devait «subventionner des projets d'intervention présentés par des groupes communautaires ou par d'autres organismes qui, dans le cadre d'ententes spécifiques, visent la prévention des agressions sexuelles auprès de la population issue de l'immigration», n'ait donné lieu à aucune réalisation. Nous constatons de plus que les groupes représentant les femmes de la diversité ont été peu consultés et que les mesures d'accessibilité sont restées plutôt limitées. Parmi les réalisations du second plan, il n'y a que la traduction en anglais et en espagnol de certains documents, tels que le Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle, et l'accès à certains services pour les communautés autochtones éloignées ou isolées». Nous sommes tout à fait en accord avec ce constat.

La Mesure 36.26 préconise d'informer les victimes d'agression sexuelle, des services d'aide et de protection offerts afin de répondre à leurs besoins: en produisant et en diffusant des dépliants d'information pour les groupes plus à risque ou plus vulnérables aux agressions sexuelles, notamment les communautés culturelles.

**Commentaire**: Cette mesure nous parait très pertinente, à la condition que cette information puisse rejoindre également les femmes dites «allophones» qui ne maîtrisent ni le français, ni l'anglais et qu'elle soit multilingue si l'on veut réellement rejoindre les femmes isolées qui sont dans des situations précaires, qui sont les plus à risque.

F 01

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> P 61

# III. RECOMMANDATIONS

Parmi les recommandations qui nous paraissent les plus urgentes et importantes :

- 1. Reconnaître l'expertise des organismes travaillant en agressions sexuelle et tout autant les organismes en charge de l'accueil, l'établissement et l'intégration des personnes immigrantes représentés par la TCRI ainsi que les organismes de différentes communautés culturelles en les sollicitant dans l'élaboration et la mise sur pied des mesures du 3e plan d'action en matière d'agression sexuelle (notamment pour la campagne de sensibilisation, mais également pour rejoindre les différentes communautés et élaborer une formation aux intervenant-es ou pour participer aux portraits des besoins, etc.).
- 2. Financer la mise en place des structures régionales et provinciale (Comités) de concertation en violence sexuelle pluridisciplinaire spécifique aux femmes immigrées et des communautés culturelles impliquant le secteur communautaire en immigration et celui en agressions sexuelles afin de favoriser une collaboration et permettre des interventions adaptées des deux côtés et complémentaires.
- 3. Dégager un budget permettant de mieux définir les besoins et développer des projets récurrents de prévention pour le milieu communautaire de l'immigration s'adressant aux femmes et aux familles immigrées et des communautés culturelles.
- 4. Assurer des formations adaptées et récurrentes des intervenant-e-s socio-judiciaires sur les réalités et besoins des femmes immigrées et des communautés culturelles en matière d'agression sexuelle (Communautaire/Services sociaux/DPJ/Police)
- 5. Assurer des formations récurrentes en agressions sexuelles aux intervenant-e-s des organismes assurant l'accueil, l'établissement et l'intégration des personnes immigrantes et réfugiés dans les différentes régions du Québec.
- 6. Recruter et former des interprètes en interculturel et en agression sexuelle qui puissent constituer des relais dans les communautés ethnoculturelles et immigrantes permettant de mieux accompagner les femmes et diffuser une information juste sur les agressions sexuelles.

- 1. Accès travail Victoriaville
- 2. Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal
- 3. Accueil et intégration Bas Saint-Laurent
- 4. Accueil liaison pour arrivants
- 5. Accueil multiethnique et intégration des nouveaux arrivants à Terrebonne et les environs
- 6. Accueil parrainage Outaouais
- 7. Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal / Centre PRISME
- 8. Action réfugiés Montréal
- 9. Action solidarité Grand Plateau
- 10. Actions interculturelles de développement et d'éducation
- 11. Agence Ometz
- 12. Aide et intégration jeunesse au travail de la Vallée du Richelieu
- 13. Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrant(e)s
- 14. Alternatives
- 15. Amnistie internationale Canada francophone
- 16. Assistance aux femmes de Montréal
- 17. Association canadienne pour la santé mentale, filière de Montréal
- 18. Association des aides familiales du Québec
- Association des femmes immigrantes de l'Outaouais
- 20. Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec (AMEIPHQ)
- 21. Au bas de l'échelle (ABE)
- 22. Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce : Accueil des nouveaux arrivants
- 23. Bureau de la communauté haïtienne de Montréal
- 24. Carrefour Bio Local Emploi
- 25. Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants
- 26. Carrefour de liaison et d'aide multiethniques
- 27. Carrefour de ressources en inter culturel
- 28. Carrefour d'intercultures de Laval
- 29. Carrefour Jeunesse-Emploi Bourassa-Sauvé, Rond-Point jeunesse au travail
- 30. Carrefour Jeunesse-Emploi Outaouais
- 31. Carrefour Le Moutier
- 32. Carrefour Solidarité Anjou
- 33. Cartier Émilie
- 34. Centre Afrika
- 35. Centre alpha LIRA
- 36. Centre alpha Sainte-Anne
- 37. Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit
- 38. Centre communautaire des femmes sud-asiatiques

- 39. Centre communautaire Petit Espoir
- 40. Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immigrants
- 41. Centre d'action bénévole de Montréal-Nord
- 42. Centre d'action socio communautaire de Montréal
- 43. Centre d'aide à la réussite et au développement
- 44. Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville
- 45. Centre d'écoute et de référence Halte Ami
- 46. Centre de recherche d'emploi de l'Est
- 47. Centre de recherche d'emploi du Sud-Ouest
- 48. Centre des femmes de Montréal
- 49. Centre des femmes de Verdun
- 50. Centre des femmes d'ici et d'ailleurs
- 51. Centre d'intégration multi-services de l'ouest de l'Ile
- 52. Centre d'orientation et de formation favorisant les relations ethniques traditionnelles
- 53. Centre d'orientation paralégale et sociale pour immigrants
- 54. Centre Émersion
- 55. Centre génération emploi
- 56. Centre justice et foi, Secteur vitre ensemble
- 57. Centre multiethnique de Québec
- 58. Centre N A Rive de Montréal
- Centre Saint-Louis de la Commission scolaire de Montréal
- 60. Centre Scalabrini pour réfugiés et immigrants
- 61. Centre Sino-Québec de la Rive-sud
- 62. Centre social d'aide aux immigrants
- 63. Centre Yves Thériault de la Commission scolaire de Montréal
- 64. Chantier d'Afrique du Canada
- 65. Clef pour l'intégration au travail des immigrants
- 66. Collectif des femmes immigrantes du Québec
- 67. Comité d'accueil international des Bois Francs
- 68. Comité d'aide aux réfugiés
- 69. Comité d'éducation aux adultes de la Petite Bourgogne & St-Henri
- 70. Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière
- 71. Comité sur les relations interculturelles de la CSN
- 72. Conseil central du Montréal Métropolitain de la CSN-comité immigration et relations ethniques
- 73. Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal
- 74. Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges

- 75. Corporation de développement économique communautaire LaSalle-Lachine
- 76. Droit à l'emploi, Accueil et accompagnement des nouveaux arrivants et conseils en recherche d'emploi
- 77. Entraide Pont-Viau et Laval des Rapides
- 78. Fédération des femmes du Québec
- 79. Femmes du monde à Côte-des-Neiges
- 80. Fondation de la visite
- 81. Fondation ressources-jeunesse
- 82. Halte-femmes de Montréal-Nord
- 83. Hirondelle, service d'accueil et d'intégration des immigrants
- 84. Intégration communautaire des immigrants
- 85. Intégration jeunesse du Québec
- 86. La Maisonnée, accueil intégration emploi
- 87. La Mosaïque, Association interculturelle et d'accueil des immigrants en Abitibi-Témiscaminque
- 88. La voix de l'immigrant
- 89. Le mieux-être des immigrants
- 90. Les services de Main-d'œuvre l'Appui
- 91. L'escale pour elle
- 92. Ligue des droits et libertés
- 93. Maison CACI
- 94. Maison de la famille des Maskoutains
- 95. Maison de l'amitié
- 96. Maison d'Haïti
- 97. Maison internationale de la Rive-Sud
- 98. Maison pour femmes immigrantes
- 99. Maison secours aux femmes de Montréal
- 100. Mission communautaire de Montréal
- 101. Mouvement action chômage de Montréal
- 102. Mouvement contre le viol et l'inceste
- 103. Perspective carrière
- 104. Perspectives nouvelles
- 105. Petites mains

- 106. Petites mains
- 107. Portes ouvertes sur le Lac
- 108. Pro-Gestion Estrie
- 109. Projet Genèse
- 110. Promotion intégration société nouvelle
- 111. Regroupement des organismes du Montréalethnique pour le logement
- 112. Regroupement interculturel de Drummondville
- 113. Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée
- 114. Service à la famille chinoise du grand Montréal
- 115. Service d'accueil aux réfugiés de Québec
- 116. Service d'accueil des nouveaux arrivants de Shawinigan
- 117. Service d'accueil des nouveaux arrivants de Trois-Rivières
- 118. Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes
- 119. Service d'aide aux néo-canadiens
- 120. Service d'éducation et d'intégration interculturelle de Montréal
- 121. Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants
- 122. Service externe de main-d'œuvre du Saguenay
- 123. Service intégration travail Outaouais
- 124. Services d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec
- 125. Société d'aide aux immigrants du Moyen-Orient
- 126. Solidarité Ahuntsic
- 127. Solidarité ethnique régionale de la Yamaska
- 128. Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie
- 129. Stratégie carrière
- 130. Table des groupes de femmes de Montréal
- 131. Vision inter-cultures (VIC)
- 132. YMCA de Montréal